



Où en est-on avec la garantie des dépôts ?

2013/14

16 | 04 | 2013

-  COMMUNAUTE
-  PROSPERITE
-  PROTECTION



Ivan Van de Cloot
Économiste en chef
à l'itinera Institute,

La proposition du Commissaire européen Olli Rehn de faire contribuer les grands épargnants en cas de faillite d'une banque a soulevé une tempête dans ce pays. La discussion sur la garantie des dépôts révèle surtout que beaucoup ignorent la réalité.

De quoi s'agit-il ? Un système de garantie des dépôts protège jusqu'à un certain montant l'épargne des titulaires de comptes en cas de défaillance d'une institution financière. Une telle protection est notamment motivée par le fait que les déposants sont peu enclins à vérifier ce que la banque fait avec leur épargne. Les économistes parlent d'une information asymétrique, car

les épargnants, pour la plupart, ne sont pas en mesure d'évaluer le niveau de risque de la politique menée par les gestionnaires de la banque. On considère donc, en fait, qu'il s'agit d'un groupe vulnérable, et le contrôle est confié à l'autorité de surveillance du secteur financier. D'autre part, on veut éviter que le comportement précipité de déposants peu ou mal informés conduise, de manière injustifiée, à des retraits massifs et provoque indirectement la faillite d'institutions saines. Un contre-argument important est qu'une telle garantie a pour effet que l'on accorde moins d'importance à la santé de la banque et que l'on recherche uniquement



Un État ne peut impunément continuer à faire des promesses virtuelles dont chacun sait qu'elles ne pourront jamais être honorées.



les taux d'intérêt les plus élevés. Les banquiers eux-mêmes semblent, d'un point de vue historique, s'engager dans des investissements à plus haut risque s'ils savent que ni eux, ni les clients ne devront supporter les pertes éventuelles.

La solution, pour le maintien d'une garantie des dépôts de 100 000 euros, est donc un exercice d'équilibre entre les éléments décrits ci-dessus. Il est à souligner que l'objectif n'est en aucun cas d'endormir les clients quant à la responsabilité que porte leur banque de gérer leur argent de manière consciencieuse. S'il est vrai que le client individuel n'a pas d'influence sur la gestion de la banque, il peut changer de banque si les valeurs défendues par sa banque le heurtent. En définitive, il s'agit d'introduire un maximum de «checks and balances» dans un système qui a, par le passé, connu régulièrement de sérieux dérapages.

Il faut qu'il y ait à tout moment suffisamment de parties prenantes ayant intérêt à évaluer les positions de la banque en matière de risques. Ce rôle doit être assumé en premier lieu par les actionnaires des banques, mais ceux-ci ont affiché, dans le passé, une tendance à succomber aux discours enjôleurs sur les

«actions de bon père de famille». À plusieurs reprises déjà, le Parlement belge est arrivé à la conclusion qu'un changement structurel du système bancaire s'imposait, avec une séparation entre banque d'épargne et banque d'investissement. Il est temps que ceci soit effectivement mis en œuvre afin que, d'une part, l'épargne soit protégée et qu'il soit mis fin, d'autre part, au subventionnement implicite de la spéculation. Lorsqu'on voit aujourd'hui des hommes politiques tomber des nues et faire comme s'ils ne savaient pas, depuis longtemps, qu'une garantie jusqu'à 100 000 euros implique forcément qu'au-delà de cette limite, il n'y a plus de garantie d'État, une autre question se pose. Comment se fait-il que du côté des autorités de surveillance qui ont vu imploser sous leurs yeux le système bancaire belge, avec les cas notoires de Dexia et Fortis, aucune responsabilité n'ait été imputée ? Si on décide que personne n'est responsable d'un tel fiasco, qu'est-ce qui garantit que la prochaine fois on sera plus vigilant ?

Un élément important est que la crédibilité du système de garantie soit préservée. Cela implique que les déposants soient convaincus que le système, même après une faillite bancaire, sera toujours en mesure de les rembourser concrètement. En fin de compte, un État ne peut impunément continuer à faire des promesses virtuelles dont chacun sait qu'elles ne pourront

jamais être honorées. Ceci jette aussi, sans doute, une autre lumière sur la discussion relative au taux d'endettement de nombreux pays européens. Il apparaît également, du reste, que très peu de décideurs savent qu'en Belgique, la garantie des dépôts exclut les entreprises de plus de 100 travailleurs (et même à partir de 50 si d'autres conditions sont remplies).

Bien entendu, on peut toujours lancer le débat, en Belgique, sur un relèvement de la garantie des dépôts jusque 200 000 euros, par exemple. Mais se pose alors la question de savoir dans quelle mesure ceci est conforme à l'objectif de parvenir à une Union bancaire européenne avec un système harmonisé. Il y a en effet suffisamment de pays dans la zone euro où une telle promesse restera purement virtuelle. Si le message à l'épargnant est qu'il ne doit nullement se préoccuper de la qualité de son institution, il ne faut pas s'étonner s'il

aboutit dans une banque islandaise du genre cow-boy.

Il est à espérer que dans le débat politique, on ne se contente pas de jouer pour la galerie afin de se montrer sous un jour sympathique et de refiler ensuite le valet planté à l'Europe parce qu'à ce niveau-là, peut-être, une décision sera prise avec plus de sens des réalités. Le point essentiel est que les banques doivent être rendues suffisamment solides pour que nous ne soyons pas amenés à devoir choisir entre la peste et le choléra, entre faire payer les épargnants ou les contribuables pour compenser l'argent perdu au jeu. Ceci exige toutefois qu'une lutte soit menée contre l'estompement de la norme actuellement en cours dans les affaires financières.

Ivan Van de Cloot

Économiste en chef à l'Itinera Institute, un think tank indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables

Pour une croissance économique et
une protection sociale durables